

COMPTE RENDU DE LA REUNION du 12 septembre 2011

L'an deux mille onze et le douze septembre à 20 Heures 30, le conseil municipal de Pujols sur Ciron, convoqué le 6 septembre 2011, s'est réuni sous la présidence de M. CLAVIER Dominique, maire.

Etaient présents :

Mme et M. les adjoints : Mme DARMAILLACQ, MM. GUERRERO, LAFON

Mmes et M. les conseillers : Mmes HELAND, HELY, LAMOTHE, SANTOS, MM. AUGUEUX, DUCOUSSO

Avait donné pouvoir : Mme HUC à M. le Maire

Etaient absents : Mmes LARRAILLET, NADEAU, M. FRANCESCHINIS.

Ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- compte rendu du conseil municipal du 26 août 2011
- délibération pour suppression de poste de rédacteur à temps complet
- délibération pour création de poste de rédacteur principal à temps complet
- situation financière des travaux de l'école
- baby gym 2011-2012
- questions diverses

Documents envoyés par mail :

- compte rendu du conseil municipal du 26 août 2011
- tableau récapitulatif de la situation financière des travaux de l'école au 6 septembre 2011.

Est désigné secrétaire de séance : M. LAFON assisté de Mme LEY Florence.

Le compte rendu du conseil municipal du 26 août 2011 est signé par tous les membres présents ou représentés.

1) délibération pour suppression de poste de rédacteur à temps complet

Suite à la délibération du 9 mai 2011, le Comité Technique Paritaire a émis un avis favorable à la suppression d'un emploi de rédacteur à temps complet et la création d'un emploi de rédacteur principal à temps complet.

Le maire répond à M. AUGUEUX qu'il n'y a pas de changement de catégorie, à M. DUCOUSSO que cela fait suite à une proposition d'avancement de grade émise par le Centre de Gestion (voir compte rendu du 9 mai 2011) et à Mme HELAND que cet avancement n'est pas lié à une formation et que l'incidence financière est de 68,15 € (brut + charges sociales) par mois pour la commune.

DELIBERATION

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 95-25 du 10 janvier 1995 (modifié) portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs ;

Vu le décret n° 95-26 du 10 janvier 1995 (modifié) portant échelonnement indiciaire applicable à la catégorie B ;

Vu l'avis du comité technique paritaire placé auprès du Centre de Gestion rendu sur la base d'un rapport présenté par la collectivité en sa réunion du 31 août 2011 ;

Vu notamment l'article 34 de la loi précitée ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

- la suppression au tableau des effectifs de la commune d'un poste de rédacteur à temps complet ;
- la présente modification du tableau des effectifs prend effet à compter du 1er octobre 2011

VOTE : unanimité

2) délibération pour création de poste de rédacteur principal à temps complet

Cette délibération est liée à la précédente.

DELIBERATION

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 95-25 du 10 janvier 1995 (modifié) portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs ;

Vu le décret n° 95-26 du 10 janvier 1995 (modifié) portant échelonnement indiciaire applicable à la catégorie B ;

Vu l'avis du comité technique paritaire placé auprès du Centre de Gestion rendu sur la base d'un rapport présenté par la collectivité en sa réunion du 31 août 2011 ;

Vu notamment l'article 34 de la loi précitée ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- la création au tableau des effectifs de la commune d'un poste de rédacteur principal à temps complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;
- ledit poste est créé à compter du 1er octobre 2011 ;
- l'inscription des crédits correspondants au budget de la commune.

VOTE : unanimité

3) délibération pour un virement de crédits pour raccordement électrique

Il s'agit des raccordements de nouvelles constructions situées route des Carrières.

DELIBERATION

Vu la nécessité pour le SDEEG de procéder au raccordement électrique des nouvelles constructions route des Carrières (côté les Guisats), et les crédits pour cette opération n'étant pas prévus,

le Conseil Municipal,

ACCEPTE le virement de crédits :

: 204158 – 000 (opérations financières)	: + 5 000 €
: 61522 (entretien et réparations de bâtiments)	: - 5 000 €
: D 023 (virement à la section d'investissement)	: 5 000 €
: R 021 (virement de la section fonctionnement)	: 5 000 €

VOTE : unanimité

4) situation financière des travaux de l'école

Le maire présente le plan de financement de l'extension de l'école, document joint au compte rendu.

- La Mutualité Sociale Agricole a accordé le prêt de 30 000 euros à taux zéro.
- Concernant l'autofinancement et l'emprunt complémentaire, les montants ne sont pas définitivement arrêtés.
- Le taux d'aide obtenu est de 61,70 % (montant total subventions / montant global opération H.T.) hors attribution ADEME, montant non connu à date.
- L'assiette de la subvention ADEME est liée au surcoût de la construction d'un Bâtiment Basse Consommation.
- Dans le cadre de la Convention d'Aménagement d'Ecole, une subvention de 4 950 euros a également été obtenue pour l'équipement des salles.

5) activité baby gym 2011-2012

M. le Maire donne la parole à Mme HELY qui informe que la Fédération Française de Gymnastique met gratuitement à notre disposition encore cette année une animatrice diplômée pour les cours. Ces derniers reprendront le 14 septembre dans les mêmes conditions que 2010-2011 (horaires, tarifs, local, matériel...). Mme HELY souligne que les tarifs sont identiques voire inférieurs à ceux pratiqués alentour. A ce jour, six enfants sont inscrits (onze l'an passé).

A la question de Mme HELAND, Mme HELY répond que jusqu'à 4 ans, les enfants ne peuvent pratiquer que les bébés nageurs ou la baby gym mais qu'à partir de 4 ans, un éventail d'activités plus important leur est proposé.

Le maire rappelle que la commune avait pris l'engagement de soutenir le démarrage de cette activité pendant 2 ans. Après il conviendra qu'une association prenne le relais et trouve des financements car la commune ne pourra pas maintenir l'effort financier consenti pour les deux premières années (environ 2 500 € / an). A l'avenir une subvention comparable à celles des autres associations pourra être allouée si cette activité perdure.

Mme HELY informe qu'une communication de la baby gym va être réalisée auprès du R.P.I., qu'une matinée « portes ouvertes » aura lieu le samedi 24 septembre et elle y invite les élus.

6) assainissement

M. GUERRERO informe les élus que le Syndicat des Eaux de Budos a lancé l'appel d'offres pour l'assainissement.

Deux tranches sont prévues :

- une tranche ferme, Mareuil

- une tranche conditionnelle, le Bourg, « a minima » (limites : Presbytère - Place des Platanes) qui ne pourra être réalisée que sous conditions économiques favorables. L'assainissement du Bourg est de toute première importance pour l'accroissement de Pujols (construction de nouvelles maisons).

Les deux tranches pourraient bénéficier des subventions de l'Agence de l'Eau, il faudra toutefois attendre les chiffres définitifs pour prendre la décision de lancer les travaux.

Remise des offres le 13 octobre ; fin octobre, les entreprises pourraient être sélectionnées.

7) questions diverses

- Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Le maire pense que le périmètre de notre C.D.C. n'évoluera pas et que le principe des syndicats des RPI ne sera pas remis en cause.

Un regroupement des syndicats des eaux et assainissement pourrait avoir lieu.

M. GUERRERO, Président du Syndicat des eaux de Budos, souhaite que les élus concernés des autres syndicats de la C.D.C. se concertent. Il proposera une réunion en ce sens.

M. AUGUEUX est favorable à :

- un regroupement d'entités permettant une mutualisation des moyens ; ce qui est l'objet du SDCI

- à la gestion en régie.

Le maire précise que le préfet va soumettre un nouveau schéma à la commission départementale séparant l'eau de l'assainissement.

- sécurité routière

Le maire informe les élus que le bureau d'études SERVICAD prépare un dossier technique pour 3 ralentisseurs : entrée Menaut (depuis Budos), Tenesse (avant la voie communale menant au Bourg depuis la R.D. n°116, sur la R.D. n°114) et Cap de Hé sur la R.D. n°114. Le Centre Routier Départemental doit l'accepter au préalable.

Une demande de subvention sera adressée au Conseil Général. Le maire aimerait que ce dossier soit présenté à la commission permanente de cette collectivité au plus tard à celle de novembre.

Les travaux pourraient être réalisés en février – mars 2012.

Le maire précise qu'un chiffrage d'un plateau surélevé au carrefour de la Lisseuse a été demandé.

- élections :

- Le maire informe les élus que les membres de la commission des listes électorales ayant siégé 3 années, délai maximum, ont été remplacés. Mme Monique TAUZIN est nommée déléguée de l'Administration et Mme Sylviane MICHE, déléguée du T.G.I. Le Préfet recommandait que les personnes choisies soient de préférence des fonctionnaires de l'Etat en activité ou retraités.

Cette commission se réunira le vendredi 28 octobre 2011 à 14 h.

- Il rappelle les dates des élections présidentielles, 22 avril et 6 mai 2012 et des élections législatives, 10 et 17 juin 2012.

- Le maire communique la date du repas des seniors, le samedi 17 décembre 2011.

La présentation des vœux aura lieu le vendredi 6 janvier 2012 à 19 h 30.

- Mme HELAND demande d'intégrer la commission de la refonte de la numérotation postale si celle-ci n'en était qu'à ses débuts.

Mme DARMAILLACQ souligne que cette commission a bien avancé dans ses travaux.

- Le maire déplore une nouvelle fois la divagation de chiens dans notre village. Il a dû faire intervenir la SACPA pour la récupération d'un rottweiler. Ce n'était pas la première fois que ce chien vagabondait.

L'intervention de la SACPA est à la charge du propriétaire du chien.

- M. DUCOUSSO fait part aux élus que récemment des ordures ont jonché le sol le long de la route en bas du Presbytère et le long du Ciron au Bourg pendant plusieurs jours.

- Le tri sélectif connaît un vif succès (plus de 20 % de baisse du volume des ordures ménagères) entraînant des problèmes pour la collecte des bacs verts devenus trop petits. Ce phénomène est accentué par le fait que le ramassage n'a lieu que tous les 15 jours.

La C.D.C. étudie la possibilité de revenir à un ramassage hebdomadaire pour ce tri. Cette décision générerait un coût supplémentaire d'environ 140 000 euros.

Le maire rappelle qu'aucun objet recyclable disposé à côté du bac n'est récupéré par la COVED.

- Au nom des élus, le maire remercie M. et Mme Jean DOUENCE pour leur don à la commune lors du mariage de leur fils Bertrand.

Séance levée à 21 Heures 40.

PLAN DE FINANCEMENT DE L'ECOLE MATERNELLE DE PUJOLS SUR CIRON

Dépenses			Recettes Prévues			
Prévues			Réalisées			
Fournisseurs	Montant H.T.	Montant T.T.C.	Montant T.T.C.	Débiteurs	Montant	T.V.A. à récupérer
Lot Voiries Réseaux Divers	13 650.00	16 325.40		Lot Voiries Réseaux Divers		
Lot Gros Œuvre	87 686.32	104 872.84		Lot Gros Œuvre		
Lot Charp. Couv. Zing.	83 704.65	100 110.76		Lot Charp. Couv. Zing.		
Lot Menuiserie Alu	49 333.00	59 002.27		Lot Menuiserie Alu		
Lot Menuiserie Bois	8 604.40	10 290.86		Lot Menuiserie Bois		
Lot Plâtrerie Isolation	33 262.33	39 781.75		Lot Plâtrerie Isolation		
Lot Electricité	20 665.44	24 715.87		Lot Electricité		
Lot Chauff. Vent. Plomb.	92 825.00	111 018.70		Lot Chauff. Vent. Plomb.		
Lot Carrelages	21 292.00	25 465.23		Lot Carrelages		
Lot Peinture	12 576.60	15 041.61		Lot Peinture		
Hono BILLA, architecte	33 600.00	40 185.60	24 111.36	Hono BILLA, architecte		3 951.36
BE VIVIEN, génie climatique	7 480.00	8 946.08	8 946.08	BE VIVIEN, génie climatique		1 466.08
AIS, expertise géotechnique	5 190.00	6 207.24	6 207.24	AIS, expertise géotechnique		1 017.24
EUGEE, conseil gestion environnement	6 825.00	8 162.70	5 916.01	EUGEE, conseil gestion environnement		969.51
APAVE, contrôle technique	4 620.00	5 525.52	1 657.66	APAVE, contrôle technique		271.66
Claude DIDIER, coordonnateur	2 350.00	2 810.60		Claude DIDIER, coordonnateur		
BILLA (tirage 50 dossiers)			669.00	BILLA (tirage 50 dossiers)		109.63
				Subventions		
				Dot. Globale Equip. (Etat)	66 620.00	
				Dot. Equip. Territoires Ruraux (Etat)	92 267.00	
				Conv. Aménagement Ecole (Conseil Général)	118 020.00	
				Caisse d'Allocations Familiales	11 498.00	
				Dot. parlementaire (Sénateur Mme Des ESGAULX)	10 000.00	
				Agence De l'Environnement et de la Maîtrise d'Energie	en attente	
				Total subventions	298 405.00	
				Financement par la commune		
				Autofinancement	90 000.00	
				Emprunt Mutualité Sociale Agricole	30 000.00	
				Emprunt complémentaire	160 058.03	
Total	483 664.74	578 463.03	47 507.35	Total	578 463.03	7 785.48

